

Consommateurs et environnement: informations sur la consommation de carburant des voitures particulières neuves

1998/0272(COD) - 19/10/1999

La commission a adopté à l'unanimité la recommandation pour la deuxième lecture (procédure de codécision) de M. Dirk STERCKX (ELDR, B) approuvant la position commune du Conseil. Celui-ci a repris 14 des 29 amendements adoptés en première lecture par le PE et les députés, estimant important que les informations disponibles soient mises le plus vite possible à la disposition du public, ont décidé de ne pas présenter d'autres amendements. Si aucun amendement n'est adopté pendant la prochaine session plénière du PE, la phase de conciliation pourra être évitée et la directive pourrait entrer en vigueur dans les États membres à la fin de l'an 2000.